

Montréal, le 9 janvier 2009

Madame Marie-Josée Méthot  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)**  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable – bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet :           Projet Train de l'Est : lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny**  
**N/Réf. :           4.17.0.21/01**

---

Madame,

Tel que demandé dans le document DQ1 transmis le 17 décembre dernier, vous trouverez ci-après les réponses à la question 3 de monsieur Jean-Paul Lacoursière et au document DB12.

3. Les questions suivantes concernent les services d'intervention lors d'incendies aux réservoirs de propane de la compagnie Inter Propane Inc.
  - a. Quelles sont les taux d'arrosage prévus sur un réservoir de 62 000 USG de propane ?
  - b. Quelles sont les disponibilités en eau du service incendie? De quelle façon sera-t-il alimenté (bornes-fontaines, camions-incendie) et pendant combien de temps l'intervention pourra-t-elle être soutenue avec le taux d'arrosage prévu ?

***Le débit d'eau nécessaire serait de 1065gpm. Oui, la Ville de Mascouche possède les équipements nécessaires et le réseau d'aqueduc du parc Industriel suffirait à la tâche tant par son débit que par la durée de sa capacité.***

***En nous référant au document déposé DB12, questions et commentaires adressés par monsieur Michel Duquette lors de la première partie d'audience, vous trouverez ci-après les réponses aux questions 5 et 9.***

Question 5 :

Est-ce que l'évacuation « immédiate » des personnes de la gare serait vraiment possible dans l'éventualité où un BLEVE du réservoir principal de propane surviendrait (page 6) ? Est-ce que les intervenants d'urgence (pompiers, secouristes, etc.) seraient en mesure de s'approcher suffisamment du site de l'explosion pour évacuer les personnes sur le site de la gare ? Est-ce que le bâtiment devrait être conçu de façon à protéger les utilisateurs en cas d'accident

majeur à cinétique rapide comme un BLEVE ? Est-ce que des intervenants d'urgence devraient être en permanence sur le site de la gare pour assurer l'évacuation des utilisateurs ?

**Réponse :**

**Selon le directeur de la protection incendie de la Ville de Mascouche, cela va en fonction des risques et probabilités mais la Ville de Mascouche n'attendra pas un BLEVE pour évacuer. Un système de pré-alerte relié au 911 peut facilement être mis sur pied dans l'éventualité d'une intervention.**

Question 8 :

Avez-vous prévu d'autres mesures de protection pour la gare (et les personnes s'y trouvant) en fonction des conséquences potentielles d'un accident majeur survenant au site de la compagnie Inter-Propane inc. ?

**Réponse :**

**Le plan de mesures d'urgence de l'AMT comprend une série de mesures pour la gestion d'événements majeurs incluant des procédures d'évacuation et déploiement de personnes sur les lieux en support aux autorités locales. De plus, le plan de mesures d'urgence comprendra des mécanismes d'alerte afin de pouvoir arrêter la circulation ferroviaire. Les services publics de Mascouche pourront en passant par le 911 communiquer avec le centre d'exploitation ferroviaire et ordonner un arrêt de la circulation ferroviaire.**

**Un système de diffusion vocale est aussi mis en place à la gare. Ainsi, nous pouvons communiquer avec les usagers pour les informer d'une situation d'urgence, les évacuer ou les confiner.**

Question 9 :

Est-ce que la compagnie Inter-Propane inc. adaptera son plan des mesures d'urgences en cas d'autorisation de la gare de Mascouche ?

**Réponse :**

**Non. Selon le directeur de la protection incendies de la Ville de Mascouche, la gare ne cause pas de risque additionnel en ce qui concerne la compagnie Inter-Propane. Son plan d'urgence est mis à jour selon le risque engendré.**

Espérant le tout conforme,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Beigilte Fumier, pour*  
Jean Hardy, ing., MBA  
Directeur du projet Train de l'Est  
Vice-président Projets par intérim  
JH/bf